Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 029-212900690-20201119-CM_2020_98-DE

Conseil Municipal du Jeudi 19 novembre 2020

Délibération

L'an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre, à 20 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM., Anne CARRO, 1ère Adjointe, Michel CADOUR, 2ème Adjoint, Thierry COLAS, 4ème Adjoint, Isabelle NEDELEC, 5ème Adjointe, Matthieu SEITE, 6ème Adjoint, Anne-Sophie MORVAN, 7ème Adjointe, Gilbert QUENTEL, 8ème Adjoint.

Mmes et MM. Michel RICHARD, Nelly GALAIS, Marie-Françoise KERGLONOU, Alain CUEFF, Jean-Jacques CADALEN, Pierre EVEN, Catherine MERCEUR, Bénédicte ROLLET, Stéphanie POTEREAU, Céline KERANGUEVEN, Sophie GUIAVARCH, Olivier YVEN, Antoine HAUDOIRE, Bruno SIMON, Sylvie RAVAILLEAU, Gwenaël KERJEAN, Jérôme JACOPIN, Catherine DENIEL, Jean-Philippe SOURIMENT.

Assistaient également à la réunion :
Marie-Anne FAUDEIL, Directrice générale des services.

Absents excusés :

Agathe ARZUR	qui a donné procuration de vote à	Anne-Sophie MORVAN
Denise PHELEP	qui a donné procuration de vote à	Bruno SIMON

Secrétaire de séance :
Bénédicte ROLLET

La convocation à la présente réunion a été affichée et notifiée aux conseillers municipaux le 10 novembre 2020.

Objet de la délibération : 7.1 Décisions budgétaires

TARIFS 2021

Nombre de conseillers :
en exercice..... ... .29
présents..... 27
votants.....29

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 029-212900690-20201119-CM_2020_98-DE

CM 2020/98 **TARIFS 2021**

Monsieur Michel CADOUR donne lecture de la délibération :

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la révision annuelle des tarifs communaux.

Les tableaux annexés font état des augmentations proposées. Ne subissent pas de hausse les tarifs de la Médiathèque (tarifs liés au réseau), l'espace jeunes ainsi que les tarifs boissons et repas de la programmation événementielle.
En ce qui concerne les locations immobilières, les tarifs sont indexés sur des indices spécifiques et leur variation n'est pas du ressort de la collectivité. Un loyer est toutefois revu à la baisse, il s'agit du logement situé au-dessus de la Poste, rue Charles Le Hir, afin de tenir compte de l'état du logement et de sa destination.

- Funéraire
- Location des immeubles
- Locations diverses
- Location de matériel et barnums
- Programmation évènementielle (les tarifs des spectacles ont été validés lors du dernier conseil municipal mais sont indiqués en rappel).
- Salles Joubin
- Salles Gauguin, Claudel, Ferré et cuisine sous-sol médiathèque
- Salles espace Pagnol
- Agora
- Autres salles municipales
- Penfeld
- Espace jeunes
- Médiathèque

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les tarifs proposés dans les tableaux joints. Ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2021.

Commission plénière du jeudi 12 novembre 2020 : Accord de la commission, le groupe de la minorité précise qu'il aurait mieux valu prévoir l'augmentation en 2022 du fait du contexte économique tendu.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a voté les tarifs pour l'année 2021

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Pierre OGOR.

MAIRIE DE GUILERS
29820 FINISTÈRE